

3.00 crédits	15.0 h	Q1
--------------	--------	----



**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Enseignants	Sambon Jacques ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>La protection de l'environnement s'est d'abord définie, en droit interne, par la police des établissements classés dans le cadre du Règlement général pour la protection du travail, c'est-à-dire par un régime d'autorisation préalable des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Ce régime est actuellement celui du "permis d'environnement" tel qu'il est organisé dans les trois régions.</p> <p>L'objectif du cours est d'appréhender les aspects transversaux et les spécificités des régimes mis en place.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit.
Méthodes d'enseignement	Cours magistral, impliquant une participation active des étudiants. Analyse de la jurisprudence et études de cas.
Contenu	<p>Dans un premier temps, le cours aborde l'encadrement normatif du régime d'autorisation administrative en matière d'environnement par le droit de l'Union. Sont rappelées les exigences du régime d'évaluation des incidences sur l'environnement déjà abordé dans un cours précédent et les exigences des directives IED (anciennement IPPC) et SEVESO.</p> <p>Ensuite, les régimes juridiques de droit interne sont abordés de manière comparative en prenant en considération leurs évolutions depuis le RGPT.</p>
Bibliographie	Références communiquées aux étudiants.
Autres infos	Supports : Recueil de textes normatifs Syllabus Références à la jurisprudence pertinente Plan de cours
Faculté ou entité en charge:	DRTB

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier (horaire décalé)	DPIB2MC	3		